DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 20 JUIN 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35
Nb. de représentés : 5
Nb. d'absents : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt juin à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 40/1960 :
Annulation de subventions pour la mise en place d'activités dans le cadre du PEdT/Plan mercredi

ETAIENT PRESENTS :
MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :
MM. TIONOHOUE Sabrina (par Monsieur DAMOUR Kichena), PERIANAYAGOM Albert (par Madame FERDE Thérèse), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame CHAMBY DJOUMBAMBA Richela), RAYMOND Edmée (par Madame AGATHE Chantal), JETTER Régine (par Madame MALIDI Mariaty).

ABSENTS :
MM. BALZANET Jonhy, KHELIF David, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, MOREL Didier, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 30 juin 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 13 juin 2025.

Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
974-219740011-20250620-40-1960-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

David LORION

Affaire n°40/1960 : Annulation de subventions pour la mise en place d'activités dans le cadre du PEdT/Plan mercredi.

Direction de la Vie Educative et de l'Administration

Le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération n°37/1868 en date du mardi 11 mars 2025, une subvention de 88 735,20 € avait été accordée pour les activités du Projet Educatif de Territoire (PEdT) et de 40 000,00 € pour celles du Plan mercredi, respectivement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et à l'Association Ecole Klé de Sol.

Compte tenu de la révision à la baisse de l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans le cadre du conventionnement du PEdT/Plan mercredi,

Et en raison du désengagement des opérateurs dû à l'absence d'inscriptions de la part des familles,

La Ville souhaite revoir sa stratégie. Elle propose désormais des prestations gratuites afin de garantir une offre éducative équitable et accessible à tous, contribuant ainsi à la réussite et au bien-être des enfants et des jeunes.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- D'ANNULER la mise en œuvre des activités retenues par les appels à projets Projet Educatif de Territoire/Plan mercredi pour le premier semestre 2025

- D'APPROUVER L'ANNULATION DE la participation financière de la ville selon les modalités suivantes :

- **120 000,00 € pour les activités PEdT/Plan mercredi du CCAS**
- **8 735,00 € pour le PEdT de l'Association Ecole Klé de Sol**

- D'AUTORISER, lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine de compétences, à SIGNER tout document se rapportant à cette affaire

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

COMMUNE DE SAINT-PIERRE * REUNION *

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250620-40-1960-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025